

4 Descriptif des frais

400 Paiement des travaux	Date de paiement	Montant
N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Intérêts versés

410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur

Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : bénéfice ou déficit total : case D + case I

En cas de bénéfice

A reporter case 48A, n° 4 de votre déclaration n° 2042

En cas de déficit

Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit

430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H

432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G

433 Total des autres frais et charges : case B + case F

434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €

436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €

437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431

438 Total : ligne 436 + ligne 437

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €

441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €

450 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits non imputés au 31/12/2009	Déficits restant à reporter au 31/12/2010
2009	€	€
2008	€	€
2007	€	€
2006	€	€
2005	€	€
2004	€	€
2003	€	€
2002	€	€
2001	€	€
2000	€	€
A + B	€	€
2000	€	€

51 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2009

En cas de déficit

A reporter case 48D, n° 4 de votre déclaration n° 2042

160 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2010, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2007, 2008 ou 2009, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)

Date de l'événement



2044



Déclaration des revenus fonciers 2010

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Vous pouvez aussi télédéclarer vos revenus fonciers par internet sur impots.gouv.fr

100 Votre état civil et votre adresse

Nom et prénoms : THOMAS BLONDEL Eric

Adresse complète du domicile : 2 place Royale, 78000 Versailles

110 Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI)

non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines	Dispositifs	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	SCI HICHER-THOMAS 67 Bd Edelmans 75016 Paris
Immeuble 2°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	
Immeuble 3°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	
Immeuble 4°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	
Immeuble 5°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	
Immeuble 6°	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 45 %	

111 Revenus bruts : 152 163

112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt) : 20 683

113 Intérêts d'emprunt

114 Bénéfice (r) ou déficit (r) : +13 1480

115 Total de chaque ligne, à reporter (page 4)

* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Votre signature

Datez et signez ci-contre

Propriétés rurales et urbaines

200 Caractéristiques des propriétés (cocher les cases qui correspondent à votre cas)

Dispositifs

Besoin ancien

Besoin ancien dans le secteur intermédiaire

Besoin ancien dans le secteur social

Besoin ancien dans le secteur social intermédiaire

26 %

30 %

45 %

70 %

☐

☐

☐

☐

Immeuble 1

Immeuble 2

Immeuble 3

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

☐

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Num et prénom du locataire

Date d'acquisition de l'immeuble

Immeuble 1

Immeuble 2

Immeuble 3

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

Immeubles dont vous vous réservez la jouissance

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance

215 Total des recettes : lignes 211 à 214

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunérations des gérards et concierges ; rémunérations, honoraires, et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

222 Autres frais de gestion : 20 € par local

223 Primes d'assurance

224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 410)

225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

226 Indemnités d'éviction, frais de logement

227 Taxes foncières, taxes annexes de 2010 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes particuliers

228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice)
10 %, 25 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %, ou 70 % de la ligne 215

Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)

229 Provisions pour charges payées en 2010

230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2009

240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230

250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 410)

260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250

262 Rintégration du supplément de déduction (voir notice)

263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262